

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	3
Votants :	19
Date de convocation :	18/11/2022
Votes Pour	19
Votes Contre	-
Abstentions	-

Séance du mardi 22 novembre 2022 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte BAJON LALANNE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Madame Karine BESSÉ donne procuration à Claudine CARAYOL, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD, Pierre MASURE à Jean-Michel BLAY.

SECRETAIRE : Brigitte BAJON LALANNE.

Délibération n° 2022-063

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Dénomination de voies Place des Carmes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations du 9 octobre 2017 et du 24 septembre 2018 portant sur la dénomination et la modification du nom des voies ;

VU les propositions de la Commission d'Urbanisme, environnement, Voiries, Bâtiments et Assainissement en date du 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que les voies autour de la Place des Carmes ne portent pas de dénomination ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des dénominations aux places ou voies publiques qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la dénomination des voies suivantes autour de la Place des Carmes :

- « Passage des Carmes » : le passage depuis la rue des Carmes vers la maison de la Culture ;

- « Passage Jean 1er d'Astarac » : la voie devant la Maison de la Culture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter de dénommer les voies autour de la Place des Carmes comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 15 décembre 2022

Le Maire,



Jean Michel BLAY